

**RAPPORT DE GESTION DE DEFICOM GROUP SA  
RELATIF AUX COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015**

Mesdames,  
Messieurs,

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous faire rapport sur l'activité de DEFICOM GROUP SA (« **DEFICOM** » ou la « **Société** ») et de la gestion de celle-ci pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015, correspondant à l'année civile 2015.

Le présent rapport concerne exclusivement les comptes sociaux.

### **EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015**

#### Evolution de l'actionnariat

Depuis la radiation du titre DEFICOM de la cote en 2014 et sa mise au nominatif obligatoire à compter du 29 janvier 2015, les actions de la Société restent négociables dans le cadre des ventes publiques organisées par NYSE EURONEXT Brussels.

Les mouvements sur l'action sont désormais très faibles. Au cours de l'année 2015, moins de 2.000 titres ont ainsi été négociés lors des ventes publiques<sup>1</sup>.

Pour rappel, les trois principaux actionnaires de la Société en contrôlent ensemble 99,62% du capital. Au 31 décembre 2015, GROUPE DEFI (contrôlée *in fine* par Philippe Lhomme), la SRIW (contrôlée par la Région wallonne dont elle constitue la principale structure d'investissement) et FINANCIAL ROOSEVELT (une société du groupe de Jean De Cloedt), détenaient respectivement 96,65%, 2,19% et 0,79% du capital et des droits de vote de DEFICOM.

#### Investissement nouveau

Durant l'été 2015, le périmètre d'activités du groupe a été élargi à la suite d'une prise de participation dans un groupe actif dans l'exploitation de salles de cinéma. Ce groupe, dénommé « I-MAGIX », est propriétaire de deux complexes de cinémas, l'un situé à Mons, l'autre à Tournai.

I-MAGIX est une joint-venture 50/50 avec la société QIQ CINEMA, contrôlée par Monsieur Jan Staelens, ancien CFO du groupe de presse ROULARTA et, surtout,

---

<sup>1</sup> En dehors des titres mis en vente lors de la procédure régie par la loi de 2005 portant la disparition des titres au porteur (voir ci-après)

précédemment, du groupe KINEPOLIS. Monsieur Jan Staelens assure désormais la gestion journalière d'I-MAGIX, dont il est devenu CEO.

Il avait été envisagé que cet investissement, qui s'est élevé à 4 millions d'Euros pour DEFICOM, fût financé, à parts égales, par GROUPE DEFI et la SRIW. In fine, un prêt à court terme a été mis en place par le seul GROUPE DEFI. Les discussions sont cependant toujours ouvertes avec la SRIW pour refinancer cet investissement et, le cas échéant, doter I-MAGIX de moyens complémentaires pour pouvoir mener de nouvelles acquisitions, en particulier en Wallonie.

### Réorganisation et recentrage de l'activité « Salons »

Le pôle FISA, qui regroupe l'activité d'organisation et d'exploitation de salons a connu une profonde restructuration, déjà entamée en 2014. La réorganisation des équipes d'exploitation en deux pôles – l'un « Housing » regroupant BATIBOUW (et ses salons et événements connexes) et COCOON, l'autre « LIFE STYLE » regroupant les autres salons bruxellois- confiée à de nouveaux managers, a commencé à porter ses fruits, Ces deux pôles sont complétés par un département marketing transversal.

En revanche, si les attentats contre « CHARLIE HEBDO », en janvier 2015, n'avaient guère eu de répercussions sur le climat économique en Belgique, la situation de fin d'année, avec, en particulier, le pays placé en niveau d'alerte « 4 » durant plusieurs semaines, a engendré un climat de méfiance et de morosité très néfaste aux affaires. L'ouverture de l'édition 2015 du salon « COCOON » a coïncidé avec l'annonce du risque d'attentats au niveau « 4 ». Il a malgré tout été décidé de le maintenir avec un ensemble de mesures de sécurité exceptionnelles. Néanmoins, comme on pouvait s'y attendre, la fréquentation s'est avérée beaucoup plus faible que d'habitude.

Les salons organisés depuis la clôture de l'exercice sous revue n'ont guère été impactés par les événements, autrement plus dramatiques, qui ont endeuillé le pays au début de l'année 2016.

Le lancement d'un nouveau salon a, par ailleurs, été décidé et préparé. Consacré aux sports, ce salon a été organisé, pour la première fois, en février 2016, en même temps que le « SALON DES VACANCES ». Cette première édition a permis de valider l'intérêt de ce salon dont la deuxième édition aura lieu en 2017.

Il convient de signaler qu'à l'exception des « RENCONTRES AU SOMMET DE DEAUVILLE », le portefeuille du groupe ne compte désormais plus que des événements organisés à Bruxelles, avec une vocation nationale, Le désengagement des deux salons locaux non bruxellois qui étaient organisés l'un à Anvers, l'autre à Gand, a résulté de circonstances indépendantes du groupe et est intervenu dans des conditions difficiles et conflictuelles, avec, entre autres, la faillite de la société propriétaire de ces salons (prononcée en janvier 2016).

A noter enfin que DEFICOM a repris en direct la participation de 99,99% que FISA LIFECOM détenait jusqu'à alors dans FISA EVENTS qui organise les « RENCONTRES AU SOMMET DE DEAUVILLE ».

#### Impact des attentats sur le CRAZY HORSE

En 2015, la ville de Paris a été frappée à deux reprises par des actes terroristes : en janvier, avec les attentats contre « CHARLIE HEBDO » et en novembre avec la série d'attentats, dont celui intervenu dans une salle de spectacle très connue, le « BATACLAN ». La France a, depuis lors, été placée en état d'urgence.

La fréquentation des cabarets parisiens est fortement impactée par ces événements. En moyenne, elle connaît une baisse de près de 30%. Il en résulte un déséquilibre dans l'exploitation de ces établissements dont les coûts sont essentiellement de nature fixe.

L'exercice clôturé le 31 décembre 2015 du « groupe CRAZY » n'a pas été trop fortement impacté. En revanche, il y a tout lieu de craindre que la persistance du déficit de fréquentation entraînera une dégradation significative du compte de résultat de l'année 2016.

#### Autres activités

Les autres activités du groupe DEFICOM ont connu un exercice en phase avec leurs budgets respectifs et dans la ligne de l'exercice 2014.

A noter que CODITEL a abandonné la marque commerciale « NUMERICABLE » pour adopter « SFR », à l'instar de ce qui s'est passé en France où les sociétés du « groupe ALTICE » agissent toutes, désormais, sous la marque « SFR ».

#### Fonds propres

Les fonds propres de la Société ont progressé dans la mesure du résultat de l'exercice, pour autant que la proposition d'affectation soit acceptée par l'assemblée générale.

### **EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DES COMPTES**

Aucun événement significatif, dont il n'est pas fait mention dans le présent rapport, n'est intervenu depuis la clôture des comptes qui vous sont soumis.

## **PERSPECTIVES**

Le conseil d'administration entend, d'une part, poursuivre la politique de renforcement des activités du groupe et des entreprises au travers desquelles celles-ci sont menées et, d'autre part, étendre le périmètre des activités quand des opportunités intéressantes se présentent.

## **GOVERNANCE D'ENTREPRISE**

Avec la fin de la cotation de la Société, il a été décidé d'assouplir certaines règles de gouvernance de la Société. Dans cet esprit, l'assemblée générale du 9 juin 2015 a adopté une nouvelle « *Charte des Principes de Gouvernance d'Entreprise* » qui veille à un bon équilibre entre la taille de la Société et le respect d'un certain nombre de principes majeurs en matière de bonne gouvernance.

### **Réunions du conseil d'administration**

Au cours de l'exercice sous revue, le conseil d'administration s'est réuni une fois.

Le conseil d'administration est composé de neuf membres, dont deux femmes.

Aucune procédure spécifique n'a été mise en place pour évaluer les travaux du conseil d'administration ou des comités spécialisés en tant qu'organes collectifs, ni des administrateurs pris individuellement.

### **Comité spécialisé**

Au cours de l'exercice, le comité d'audit s'est réuni une fois, pour examiner les comptes arrêtés au 31 décembre 2014. Sparaxis SA, représentée par M. Eric Bauche, a présenté la démission de son mandat dans ce comité, avec effet au 20 mai 2015. Il n'a pas été pourvu en son remplacement.

### **Assemblées générales**

En dehors de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice 2014, une seule réunion extraordinaire a eu lieu le 29 janvier 2015. Il y a été décidé de modifier l'article 5 des statuts pour rendre toutes les actions obligatoirement nominatives.

### **Contrôle interne et gestion des risques**

En raison de sa taille, DEFICOM n'a pas d'auditeur interne. Le contrôle interne est directement supervisé par le conseil d'administration et, le cas échéant, le comité d'audit. Il en va de même de la gestion des risques.

Au cours de l'exercice, la Société a poursuivi ses efforts en vue de renforcer ses procédures de contrôle interne et de prévention des risques.

## **SITUATION JURIDIQUE**

La loi du 14 décembre 2005 portant sur la suppression des titres au porteur (amendée et complétée par diverses autres dispositions ultérieures) a obligé la Société à inscrire, en son nom, dans le registre des actions, tous ses titres au porteur, qui n'avaient pas été dématérialisés ou mis au nominatif avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

DEFICOM agissait ainsi en qualité de fiduciaire et non de détenteur de ces titres.

En application des dispositions légales, DEFICOM s'est trouvée dans l'obligation de présenter 1.654 titres en vente publique, et ce avant novembre 2015. Lors de la séance du 2 septembre 2015, l'ensemble des titres présentés ont été vendu au cours de 5,61€. Le fruit de la vente a été versé (moins les frais) sur le compte de la CAISSE DES DEPOTS ET DE CONSIGNATIONS comme la loi le prescrivait.

Enfin, 236 titres étaient toujours détenus sous une forme dématérialisée. La Société a contacté à plusieurs reprises les trois banques gérant les comptes-titres concernés pour qu'elles identifient au plus vite les propriétaires. Ces titres ont été, par ailleurs, inscrits dans le Registre des actions au nom des trois banques concernées (en qualité de fiduciaires et non de détenteurs de ces titres).

En conséquence, l'ensemble des 4 352 479 de titres émis par DEFICOM sont désormais inscrits dans le Registre des actions..

## **COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTATS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015**

Par rapport à la situation qui prévalait au 31 décembre 2014, le montant des fonds propres est resté inchangé, sans préjudice de leur augmentation liée aux résultats de l'exercice. A la date de clôture du bilan, et sous réserve de l'approbation, par l'assemblée générale, de la proposition d'affectation décrite ci-après, les fonds propres s'élevaient à 68.785.674€ (contre un montant de 66.631.297€ au 31 décembre 2014) et le total du bilan à 73.968.088€

Au 31 décembre 2015, l'endettement de la Société est principalement constitué d'une dette à l'égard de GROUPE DEFI, son actionnaire majoritaire, et d'une dette à l'égard de FISA LIFECOM, née de l'acquisition de FISA EVENTS en fin d'année.

DEFICOM détient quatre participations significatives dans les sociétés suivantes: (i) DEFICOM INVEST, (ii) FISA LIFECOM, (iii) CRAZY INVEST et (iv) I-MAGIX. Les participations de 25% dans le groupe français éditeur du magazine « PSYCHOLOGIES » et de 99,99% dans FISA EVENTS, organisateur d'évènements, sont financièrement insignifiantes.

DEFICOM INVEST, dont la Société détient 100%, a pour vocation essentielle de détenir la participation du groupe (15,60%) dans CODITEL BELUX, opérateur de services de télédistribution, d'accès à Internet et de téléphonie en Belgique et au Luxembourg. Le solde du capital est entièrement entre les mains du groupe ALTICE, coté en Bourse d'Amsterdam.

CODITEL BELUX, malgré sa faible part de marché dans les deux pays où le groupe est présent est un opérateur très rentable. La société est prête à saisir toute opportunité de croissance sur ses marchés. Il y a lieu de penser que des mouvements de concentration vont inmanquablement se déclencher. Seul le calendrier en est incertain. Notons que durant l'été 2015, CODITEL BELUX a acquis le réseau câblé de de Woluwe-Saint-Lambert (environ 10.000 abonnés) suite à un appel d'offres lancé par la commune.

FISA LIFECOM est la société faitière des entreprises actives dans les foires, salons et événements divers. Au 31 décembre 2015, DEFICOM en détenait 98,03%, le solde étant détenu par le management.

Au cours de l'année 2015, le groupe FISA a organisé cinq salons nationaux à Brussels Expo et deux salons locaux à Gand et Anvers. Le salon national « ZENITH » n'a pas été organisé en 2015 pour de simples raisons de déplacement de ce salon dans l'agenda. Depuis février 2016, il est désormais organisé en même temps que le « SALON DES VACANCES », soit, pour la première fois. Ainsi qu'il est expliqué ci-avant, les deux salons locaux sont désormais sortis du périmètre d'activités de FISA LIFECOM.

La société CRAZY INVEST, dont DEFICOM détient 53,3%, est la société qui contrôle, à 100%, les entreprises produisant des spectacles sous la marque « CRAZY HORSE » et exploitant le cabaret parisien éponyme, ainsi que l'ensemble des activités connexes.

Le climat anxiogène qui continue à peser lourdement sur l'activité de cette entreprise rend l'exercice 2016 plus qu'incertain.

Finalement, depuis l'été 2015 DEFICOM détient 50% dans la société I-MAGIX qui exploite deux complexes de cinémas à Mons et à Tournai (24 salles, ± 6.000 places). La société a légèrement dépassé ses objectifs lors de son premier exercice sous le nouveau management. I-MAGIX se veut être un acteur incontournable dans le mouvement de consolidation du secteur qui s'est manifesté depuis environ un an. Plusieurs dossiers d'acquisition sont à l'étude.

Au total, au 31 décembre 2015, les immobilisations financières dans les sociétés mentionnées ci-avant représentaient un montant de 68.846.692€ (contre 64.562.005€ au 31 décembre 2014).

Les immobilisations financières représentent près de 93% du total des actifs de DEFICOM.

Pour le reste, au 31 décembre 2015, près de 47% des actifs circulants sont constitués de liquidités. Le solde est constitué par des créances sur les sociétés du groupe (environ 25%) et des créances recouvrables à court ou à moyen terme.

Enfin, le compte de résultats de l'exercice 2015 est également très simple. L'ensemble des prestations de service de la Société ont été effectuées au profit des différentes entreprises du groupe. Dès lors, les créances commerciales qui apparaissent au bilan concernent exclusivement la rémunération de ces services.

Il convient de noter que la diminution des coûts d'exploitation (un peu plus de 20% par rapport à l'année dernière) permet de maintenir un résultat d'exploitation à peu près stable, et ce malgré une diminution du chiffre d'affaires.

Après la fin de la cotation de la Société, le conseil d'administration a proposé (en vertu des dispositions de l'article 113 CS) de ne plus publier des comptes consolidés.

La proposition d'exonérer DEFICOM d'établir des comptes consolidés aussi bien qu'un rapport de gestion sur les comptes consolidés prévue par l'article 113 CS est soumise au vote de l'assemblée générale.

Si cette proposition est acceptée, la consolidation sera dorénavant effectuée au niveau de l'actionnaire de référence belge ultime, soit FRANKLIN SA et ce selon les normes des « *Belgian GAAP* ».

## **RISQUES ET INCERTITUDES**

Conformément aux prescrits légaux, le conseil d'administration essaie, d'année en année, d'évaluer les risques auxquels est soumise la Société. Tous les risques énoncés ci-après pourraient avoir un impact négatif important sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou la trésorerie de la Société. Ils pourraient mener à des pertes de valeur sur les divers actifs comptabilisés au bilan. Il convient de souligner qu'il pourrait par ailleurs exister d'autres risques dont le conseil d'administration n'a pas connaissance. Il pourrait également y avoir des risques que le conseil ne pense pas être significatifs actuellement mais qui pourraient évoluer et avoir des conséquences négatives futures significatives.

Le principal risque de la Société demeure le peu de trésorerie disponible. Cette situation ne fait craindre aucun risque opérationnel dans la mesure où la Société a sécurisé un ensemble d'accords de services qui lui assure un volume de chiffre d'affaires largement supérieur à ses coûts de fonctionnement. Mais, à moyen ou à long terme, la Société pourrait s'avérer dans l'incapacité d'apporter un support financier indispensable à l'une ou l'autre de ses participations qui pourrait en avoir urgemment besoin.

Pour le reste, fondamentalement, le principal risque réside dans les entreprises du groupe elles-mêmes, dont les performances et/ou la santé financière peuvent vaciller.

Dans ses choix d'investissements ou dans le suivi des sociétés dans lesquelles elle choisit d'investir, la Société est susceptible de faire des erreurs d'appréciation et d'analyse. Par ailleurs, les sociétés dans lesquelles DEFICOM détient une participation sont elles-mêmes soumises aux aléas économiques globaux et spécifiques à leurs secteurs d'activité propres.

Le facteur humain constitue également un risque majeur pour la Société. Le choix des équipes de management constitue une décision essentielle dans la gestion des participations. Des erreurs d'appréciation peuvent être faites; les hommes ou femmes en position de responsabilité peuvent s'avérer moins performants qu'attendu ou ils peuvent choisir de quitter leurs fonctions à des moments cruciaux.

Les systèmes de contrôle mis en place peuvent se révéler insuffisants ou inadaptés. De nombreuses fonctions, procédures et informations utilisées par les entreprises dépendent de systèmes informatiques, développés et entretenus par des fournisseurs externes. Une défaillance de ces systèmes pourrait engendrer une perturbation des opérations et avoir un effet négatif sur le chiffre d'affaires et la rentabilité des sociétés dans lesquelles DEFICOM a choisi d'investir.

Enfin, les événements dramatiques intervenus à Bruxelles et à Paris montrent que certaines entreprises peuvent être exposées à des risques liés à la survenance d'événements exceptionnels tels que des attentats, des conditions climatiques particulièrement défavorables, des épidémies, des catastrophes naturelles, des attentats, des prises d'otages, des troubles politiques, des incendies, des pannes d'électricité, des problèmes de technologie de l'information, des empoisonnements, des épidémies, ... Ces événements sont de nature à impacter de manière substantielle la rentabilité de certaines entreprises ; ils pourraient avoir conduit à remettre en question leurs capacités à mener leurs activités.

De même, en dehors des informations figurant dans le présent rapport, le conseil d'administration n'a pas connaissance de circonstances particulières susceptibles d'influencer le développement de la Société.



## MENTIONS LEGALES COMPLEMENTAIRES

### Activités de recherche et de développement

Au cours de l'exercice, la Société n'a conduit aucune activité de recherche et développement.

### Succursales

La Société n'a aucune succursale.

### Rachat d'actions propres

La Société n'a pas procédé à un rachat d'actions propres.

### Prestations exceptionnelles du commissaire

Au cours de l'exercice, le Commissaire n'a réalisé aucune prestation exceptionnelle pour la Société.

## APPROBATION DES COMPTES ET REPARTITION

A la lumière du présent rapport, il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver le bilan et le compte de résultats de l'exercice clôturé le 31 décembre 2015, en ce compris l'affectation suivante du résultat :

Résultat de l'exercice	2 156 377€
Bénéfice reporté	17 610 068€
<hr/>	
Bénéfice à affecter	19 766 445€
Emoluments aux administrateurs	2 000€
Bénéfice à reporter	19 764 445€

Des émoluments sont attribués aux membres du conseil d'administration en vertu de la décision de l'assemblée générale du 11 juin 2013. Cependant, comme cela avait été le cas pour l'exercice 2014, certains administrateurs ont renoncé à percevoir ces émoluments.

## **DECHARGES ET NOMINATIONS STATUTAIRES**

Il est proposé à l'assemblée générale de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice écoulé.

Tous les mandats viennent à échéance. Dès lors le conseil propose de nommer comme administrateur, pour un mandat de trois ans (AGO 2019) les personnes physiques et morales suivantes :

- Philippe Lhomme
- Cécile Droz
- SPARAXIS SA, représentée par Eric Bauche
- GROUPE DEFI SA, représentée par Philippe Lhomme
- FRANKLIN SA, représentée par Pierre D'Haeseleer

Par ailleurs, le conseil propose de nommer la sprl Bruno Vandebosch & Co (numéro B00612), représentée par Monsieur Bruno Vandebosch (numéro A01624), comme commissaire pour un mandat de trois ans (AGO 2019).

### **Pour le conseil d'administration**

#### **Pierre D'Haeseleer**

représentant permanent de FRANKLIN SA  
administrateur  
Group CFO